

Hygiène des mains

Solution hydroalcoolique Desderman® care

- ▶ désinfection hygiénique et chirurgicale des mains par friction
- ▶ grande efficacité microbicide et virucide grâce à l'éthanol

Performances :

- virucide
- bactéricide
- mycobactéricide
- levuricide

- formulation innovante pour une meilleure protection de la peau (testée dermatologiquement sans allergènes)
- efficacité rémanente jusqu'à 6 heures
- liquide incolore, sans colorant et sans parfum
- s'emploie non diluée
- normes d'application lavage hygiénique des mains EN 1500 (3 ml / 30 s) et chirurgical EN 12791 (2 x 5 ml / 2 x 45 s)
- composition : Ethanol, Alcool myristyle

Propriétés microbiologiques :

- très large spectre virucide et entérobactéries résistantes (EBLSE)
- **bactéricide** : EN13727
- **mycobactéricide** : bacille de la Tuberculose - EN14348
- **virucide** : candida alibans - EN13624, rotavirus, adénovirus, norovirus, poliovirus, activité virucide limitée - EN14476

référence
MS4905 Solution Desderman® care, 100 ml

MS4910 Solution Desderman® care, 500 ml

Prix HT


Les performances des désinfectants et antiseptiques

Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la **température** d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné.

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN14349 / NF EN16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499/NF EN 1500/NF EN 12791

* fongicide = action contre les levures ET les moisissures

schülke -†



NEW!

desderman® care

Solution hydroalcoolique sans colorant ni parfum pour la désinfection hygiénique et chirurgicale des mains avec du panthénol traitant et de la vitamine E

Notre plus

- en raison de la teneur en éthanol, excellente efficacité, microbicide et virucide
- efficace contre les norovirus en 15 secondes (virus de test: norovirus murin)
- efficacité remanente jusqu'à 6 heures
- complexe de propanthénol + vitamine E: soigne à chaque désinfection des mains
- sans colorant ni parfum, donc particulièrement doux pour la peau
- testé dermatologiquement

Domaines d'utilisation

- désinfection hygiénique des mains (EN1500): frictionner les mains propres et sèches avec 3 ml de desderman® care pendant au moins 30 secondes.
- désinfection chirurgicale des mains (EN 12791): frictionner les mains et les avant-bras avec 2 x 5 ml de desderman® care pendant 90 secondes.

Conseils d'utilisation

desderman® care s'utilise non dilué. Lors de la désinfection hygiénique et chirurgicale des mains, il est important, pendant le temps d'action, d'administrer suffisamment de desderman® care. Ceci pour que les mains restent bien humectées durant toute la durée d'application.

Efficacité microbiologique

Efficacité	Solution	Temps d'action
Bactéries EN13727	prêtes à l'emploi	15 sec
Bacille de la Tuberculose EN14348	prêtes à l'emploi	15 sec

Efficacité	Solution	Temps d'action
Mycobactérie EN14348	prêtes à l'emploi	15 sec
Candida albicans EN13624	prêtes à l'emploi	15 sec
Modified Vaccinia Ankara virus EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
activité virucide limitée PLUS EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
norovirus EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
Virus EN14476	prêtes à l'emploi	30 sec
poliovirus EN14476	prêtes à l'emploi	30 sec
rotavirus EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
adénovirus (Type 5) EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec

Domaine d'utilisation	Solution	Temps d'action
désinfection chirurgicale des mains EN12791	prêtes à l'emploi	90 sec
désinfection hygiénique des mains EN1500	prêtes à l'emploi	30 sec

Certificats

- VAH certificate
- IHO listed

desderman[®] care

Données relatives au produit

100 g de solution contiennent: 89,1 g d'éthanol à 96% (v / v)

Données physico-chimiques

Couleur	incolore
Densité	env. 0,83 g/cm ³ / 20 °C
pH	Non applicable
Point d'éclair	17 °C / Méthode : DIN EN ISO 13736
Routine FORM	liquide

Remarques particulières

Utiliser le désinfectant avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant l'emploi.

Pour usage externe. Ne pas mettre en contact avec des flammes ou des sources de chaleur électrique allumées.

Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
desderman care DE FR 100 ml FL	30/Carton	70002055
desderman care DE FR EN AE 500 ml FL	20/Carton	70002056
desderman care click DE FR EN 500 ml FL	20/Carton	70002335
desderman care DE FR EN AE 1 I FL	10/Carton	70002057
desderman care DE FR PL EN 1 I EF	10/Carton	70002058
desderman care cl. DE FR EN 1 I FL	10/Carton	70002341
desderman care DE FR EN 5 I KA	1/jerrycan	70002343
desderman care 975 I EC	1/container	70002769

Informations environnementales

schülke fabrique ses produits selon des processus modernes, sûrs et respectueux de l'environnement, de manière économique et en respectant des normes de qualité sévères.

Avis d'expert et information

Vous trouverez les informations sur le produit sous www.schuelke.ch

Pour vos questions individuelles:

Customer Sales Service

Tél.: +41 44 466 55 44

E-mail: mail.ch@schuelke.com



Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 13 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les certificats de conformité aux BPF des produits médicaux.

Air Liquide
HEALTH CARE Une société du groupe Air Liquide

schülke Suisse
Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Tel. +41 (0) 44 - 46655 - 44
Fax +41 (0) 44 - 44655 - 33
www.schuelke.ch
mail.ch@schuelke.com

schülke siège principal
Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2
22851 Norderstedt
Allemagne
Tel. +49 (0) 40 - 52100 - 0
Fax +49 (0) 40 - 52100 - 318
www.schuelke.com
info@schuelke.com

913295-CH-fr_ch-01-04 7/2020
Cette information produit n'est pas mise à jour automatiquement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

desderman® care No Change Service!Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : desderman® care

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2
22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41 44 466 55 44
Téléfax: +41-44-466 55 33
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de
FDS/Personne de contact : Application Department
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

desderman® care No Change Service!Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Prendre les mesures de précaution nécessaires contre les décharges d'électricité statique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

desderman® care No Change Service!Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

	No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment		(% w/w)
Éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	80 - 90
Alcool myristyle	112-72-1 204-000-3 - - - 01-2119485910-33- XXXX	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 1; H410	< 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015Pulvérisateur d'eau
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeDangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dangereux : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le produit chaud dégage des vapeurs com-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

desderman® care No Change Service!

Version 03.01 Date de révision: 19.06.2019 Date de dernière parution: 01.04.2019
Date de la première version publiée: 25.02.2015

sion bustibles.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à température supérieure à 25 °C.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.
Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, oxydants, des peroxydes organiques et des produits infectieux.
Conditions de stockage-Suisse : Entreposer conformément aux amendements de la Directive CFST 1825 "Liquides inflammables".

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Le produit tombe sous le champ d'application du règlement sur les produits biocides (UE) n°528/2012.
Type de produit: 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	valeur moyenne d'exposition	500 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
butanone	78-93-3	Valeurs limites - huit heures	200 ppm 600 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

desderman® care No Change Service!Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

		Limite d'exposition à court terme	300 ppm 900 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		valeur moyenne d'exposition	200 ppm 590 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée	200 ppm 590 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, Effets locaux	1900 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques	950 mg/m ³
Alcool myristyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	220 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	220 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -†

desderman® care *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
Alcool myristyle	Eau douce	0,00032 mg/l
	Eau de mer	0,000032 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,036 mg/kg
	Sol	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,0019 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: d'alcool
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 80 °C Valeur de littérature
Point d'éclair	: 17 °C Méthode: DIN EN ISO 13736
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 15 % (v) Matière première
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 3,1 % (v) Matière première

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

rière

Pression de vapeur : env. 50 hPa (20 °C)

Densité de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : env. 0,83 g/cm³ (20 °C)Solubilité(s)
Hydrosolubilité : dans toutes les proportions (20 °C)Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicableTempérature d'auto-
inflammabilité : > 360 °C
Matière premièreTemps d'écoulement : < 15 s à 20 °C
Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereusesRéactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Réactions avec les agents d'oxydation.
Réaction exothermique avec des acides forts.**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -t

desderman® care *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 40 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 20.000 mg/kg

Composants:**Éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

Alcool myristyle:Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Éthanol:**Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau**Alcool myristyle:**Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.
Méthode : Méthode de calcul

Composants:**Éthanol:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

Alcool myristyle:

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Éthanol:**

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alcool myristyle:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Éthanol:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Alcool myristyle:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **desderman® care** *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:

25.02.2015

Cancérogénicité**Composants:****Éthanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Alcool myristyle:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Éthanol:**Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.

Alcool myristyle:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****Éthanol:**

Remarques : Donnée non disponible

Alcool myristyle:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****Éthanol:**

Remarques : Donnée non disponible

Alcool myristyle:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -t

desderman® care No Change Service!Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

cation ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Éthanol:**

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.730 mg/kg
LOAEL	:	3.160 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d

Alcool myristyle:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**Éthanol:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h**Alcool myristyle:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 100 mg/l
Méthode: ISO 7346/2Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 1 - 10 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -t

desderman® care *No Change Service!*

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 01.04.2019
03.01	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.02.2015

Toxicité pour les algues	:	(Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 1 - 10 mg/l Espèce: Brachydanio rerio Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 0,001 - 0,01 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chro- nique pour le milieu aqua- tique)	:	1

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Éthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Alcool myristyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Éthanol:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,14
Méthode: Valeur calculée**Alcool myristyle:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Éthanol:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Alcool myristyle:

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol., Le produit s'évapore lentement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070604

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 1170

IMDG : UN 1170

IATA : UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ÉTHANOL, SOLUTION

IMDG : ETHANOL SOLUTION

IATA : ETHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

desderman® care No Change Service!

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 01.04.2019
03.01	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.02.2015

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage**ADR**

Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3

IMDG

Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 364
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Flammable liquid

IATA (Passager)

Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: non
----------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
--	------------------

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	: Non applicable
--	------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

desderman® care *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019

Date de dernière parution: 01.04.2019

Date de la première version publiée:
25.02.2015

- || Numéro d'enregistrement : Produits biocides destinés à l'hygiène humaine:
Catégorie d'utilisation: Produit publique CHZN5548
- Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 86,4 %
Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils
- : Produit classé: désinfection des mains: ne pas suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisa-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

desderman® care *No Change Service!*Version
03.01Date de révision:
19.06.2019Date de dernière parution: 01.04.2019
Date de la première version publiée:
25.02.2015

tion de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange

Flam. Liq. 2, H225 : Sur la base de données d'essai.
Eye Irrit. 2, H319 : Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412 : Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.